



Grenoble, le 9 juillet 2015

Communiqué de presse

Évacuation d'une maison occupée illégalement au 143 boulevard Joliot-Curie à Fontaine

Ce matin, à 06h30, la maison occupée illégalement par 32 personnes dont 11 mineurs, au 143 boulevard Joliot-Curie à Fontaine a été évacuée en application d'une décision judiciaire prononçant l'expulsion et pour laquelle le concours de la force publique a été octroyé depuis le 6 juillet 2015.

Cette démarche a été préparée en coordination avec le CCAS et les services administratifs de la ville de Fontaine.

À l'issue de cette évacuation :

- 4 familles dont 5 mineurs ont été pris en charge dans le cadre d'un dispositif d'urgence ;
- 10 adultes, en situation irrégulière au regard du droit au séjour, se sont vu notifier une obligation de quitter le territoire français sous 30 jours ;
- Il a été proposé une aide au retour vers leur pays d'origine à l'ensemble des personnes se trouvant sur le site.

Il convient de préciser que cette maison se trouvait dans un état d'insalubrité avancé. En effet, cette bâtisse construite en 1930 divisée en 4 logements était de qualité médiocre à savoir vétuste, délabrée, avec une habitabilité insuffisante, des pièces sombres et sans locaux d'hygiène. Son manque de confort minimum pouvait l'assimiler à de l'habitat indigne. Par conséquent, suite à une déclaration d'intention d'aliéner arrivée en mairie le 26 avril 2011, la Ville de Fontaine a décidé d'user de son droit de préemption renforcé pour acquérir cette bâtisse.

La commune en est devenue propriétaire en décembre 2011, a procédé au relogement des locataires et s'est engagée à favoriser la construction de logements publics neufs et performants.

Dans le cadre d'une consultation lancée auprès des bailleurs sociaux, ACTIS s'est positionné pour réaliser un projet sur le site. ACTIS démolira et reconstruira un bâtiment neuf de 5 logements locatifs publics familiaux d'une surface de plancher d'environ 394 m² comprenant 3 T3 et 2 T4. La démolition interviendra après la libération des lieux, suite à la procédure d'expulsion engagée.

Le préfet se félicite de la collaboration active avec les élus et les services de la ville de Fontaine dans la préparation et la réalisation de l'opération d'expulsion de ce squat dans la commune qui met ainsi fin à la situation de non-droit qu'il constituait.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 07
communication@isere.pref.gouv.fr

